

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint Germain-sur-Ay

Accusé de réception en préfecture  
050-215004813-20250711-DM2025-64-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2025  
Date de réception préfecture : 11/07/2025  
**Extrait du registre  
des Décisions  
du Maire**

**DECISION DU MAIRE N° 2025-64**  
1 - COMMANDE PUBLIQUE  
1.1 - Marchés publics

Le Maire,

- VU, Le Code Général des Collectivités Locales,
- VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,
- VU, Le devis n° 25060066 de l'entreprise HC Nettoyage en date du 30/06/2025 pour un montant de 1 570,00 € HT (1 884,00 € TTC) ;

**DECIDE**

**Article 1er :**

D'accepter le devis n° 25060066 de l'entreprise HC Nettoyage pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux, pour un montant de 1 570,00 € HT (1 884,00 € TTC),

**Article 2 :**

que cette dépense sera mandatée sur le budget communal, en dépense de fonctionnement, à l'article 615221 « entretien des bâtiments publics ».

Fait à Saint-Germain/ Ay,  
Le 07 Juillet 2025,  
Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/ Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.